

Raréfaction des ressources

Les croissances économique et démographique entraînent une pression de plus en plus forte sur les ressources en énergie, en eau, ou en matériaux de construction.

Les plus gros consommateurs d'énergie restent en France dans l'ordre, le résidentiel, le transport et l'industrie, malgré les progrès accomplis. La réduction de la consommation énergétique des bâtiments est un enjeu national qui concerne la Picardie au premier chef car elle possède un parc dans l'ensemble plus énergivore que l'ensemble du parc français : plus ancien, plus individuel et équipé de mode de chauffage plus gourmand. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de la France est de 14 % en 2013. L'Europe lui a assigné un objectif de 23 % en 2020. Grâce aux incitations des pouvoirs publics notamment, la production électrique d'origine renouvelable a progressé dans toutes les régions ces dix dernières années. La Picardie est la deuxième région française pour la puissance de son parc éolien. Elle est en revanche une des moins bien équipées en solaire photovoltaïque.

La consommation en eau est un enjeu moins déterminant en Picardie. En effet, utilisant peu d'eau pour l'irrigation et encore moins pour l'énergie, elle ne consomme que 0,7 % des prélèvements de métropole.

Plus de la moitié des matières extraites du territoire français sont des granulats, utilisés majoritairement pour la construction. Les schémas des carrières des trois départements picards préconisent de privilégier les granulats présents localement afin de limiter les transports.

Cette consommation sans cesse accrue de matières génère des déchets de plus en plus importants. Le transport et le traitement des déchets engendrent une pollution et un coût également importants. Les déchets ménagers et assimilés ont progressé de 12 % entre 2005 et 2011 en Picardie. Durant cette période, la population couverte par les collectes du verre, des emballages et des déchets verts a bien progressé en Picardie, de même que leur valorisation matière.

Anne Évrard (Dreal), Jean-Marc Mierlot (Insee)

La croissance économique et l'évolution démographique mondiale se sont accompagnées d'une forte augmentation de la demande de ressources naturelles. Cette utilisation accrue génère des émissions de substances polluantes et des déchets. Elle a des effets collatéraux comme le changement climatique, la pollution des nappes

d'eau, des sols ou la perte de biodiversité. Dans les vingt prochaines années, l'accroissement de la population mondiale se traduira par une pression accrue sur la demande en énergie, en nourriture, en eau et en minéraux. Les ressources naturelles pourraient faire l'objet d'une forte compétition sur les marchés, se traduisant par

une augmentation importante et une plus grande volatilité des prix. La France est fortement dépendante de ses importations de ressources naturelles : elle importe la totalité des métaux qu'elle utilise et la quasi-totalité de ses combustibles fossiles, avec un fort impact sur sa balance commerciale.

L'énergie

Depuis 2002, la consommation d'énergie décroît plus en Picardie qu'en moyenne nationale

En termes de consommation d'énergie par habitant (2,8 tep par habitant en 2009) ou par unité de PIB, la Picardie fait partie des régions les plus consommatrices avec l'Alsace, le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie et la Lorraine. Entre 2002 et 2012, la consommation finale totale décroît dans toutes les régions, mais recule plus en Picardie (-18 %) que sur l'ensemble de la métropole (-8 %). La Picardie est la cinquième région dont la consommation a le plus diminué après la Lorraine, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Aquitaine et la Bourgogne (figure 8).

En 2012, la structure sectorielle de la consommation finale énergétique de la France est la suivante : le résidentiel 30 %, le tertiaire hors transport 15 %, les transports 32 %, l'industrie 20 % et l'agriculture 3 %. Cette répartition est sensiblement la même en Picardie, avec quelques nuances dues aux structures économiques de la région : une part plus importante des consommations de l'industrie et de l'agriculture.

Seul le tertiaire affiche une hausse de sa consommation d'énergie entre 2002 et 2012

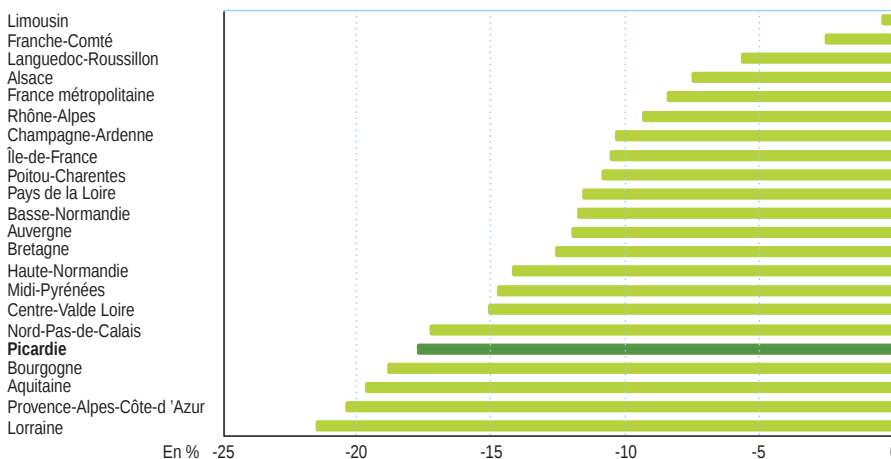
Le secteur tertiaire hors transport est le seul en France pour lequel la consommation d'énergie s'est accrue entre 2002 et 2012 (+15 %) et ce, en lien avec son développement dans l'économie. Cette évolution varie fortement d'une région à

l'autre. Dans ce secteur, les quantités d'énergie consommées ont augmenté de 30 % en Picardie et l'Île-de-France concentre à elle seule un cinquième des consommations.

La consommation énergétique recule dans l'industrie de 35 % en France métropolitaine et de 40 % en Picardie sur dix ans (figure 9). Elle décroît dans toutes les régions. Cette diminution résulte de la

8 La Picardie est la 5^e région dont la consommation d'énergie a le plus diminué

Évolution 2002-2012 des consommations finales totales



Source : calculs SOeS d'après les sources par énergie

désindustrialisation amorcée dans les années 1970, mais aussi de l'amélioration des processus de production de l'industrie. En témoigne la baisse des consommations d'énergie rapportées aux valeurs ajoutées dans ce secteur, de 37 % à l'échelle nationale.

Ces évolutions contraires peuvent s'expliquer par le poids pris par le tertiaire en grande partie au détriment de l'industrie. En Picardie, la part de l'industrie dans l'emploi total a reculé entre 2007 et 2012 de trois points alors que celle du tertiaire hors transport progressait de trois points. Au niveau national, ces transferts ont également eu lieu, mais moindres, de l'ordre de deux points.

Entre 2002 à 2012, la consommation énergétique dans l'agriculture recule, moins en Picardie qu'en France métropolitaine (14 % contre 22 %), les grandes cultures consommant plus d'énergie que l'élevage et la vigne. Dans les régions où la part du secteur agricole dans la consommation régionale est forte, cette diminution est plus ou moins marquée selon la structure du tissu agricole et les reconversions de certains territoires.

Dans les transports, la consommation énergétique a diminué de 12 % en France métropolitaine entre 2002 et 2012 après avoir fortement augmenté entre 1990 et 2002. Cette baisse, généralisée à toutes les régions, est de 10 % en Picardie. La région est particulièrement sensible à ce sujet, en raison notamment des déplacements domicile/travail importants, dont 80 % se font en automobile. Au niveau local un outil existe, le Plan de déplacements urbains, qui vise en premier lieu la diminution du trafic automobile. Il définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle d'une agglomération. Par une meilleure adéquation avec la planification urbaine, il doit permettre un usage accru des réseaux de transports collectifs existants et favoriser les déplacements de courte distance, pour lesquels la marche et le vélo sont des alternatives à la voiture. Entre 2002 et 2012, les quantités d'énergie consommées dans le secteur résidentiel ont décliné de 18 % à l'échelle nationale, de 14 % en Picardie. Elles diminuent dans toutes les régions. Cette tendance générale à la baisse de la consommation s'explique par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et par les efforts individuels faits par les ménages. Ceci est une rupture par rapport à une tendance plus longue : de 1985 aux années 2000, la consommation d'énergie finale du secteur résidentiel avait progressé (de

19 %), sous l'effet conjugué de l'accroissement du parc de logement et du taux d'équipement des ménages en appareils électriques. La consommation énergétique des logements est en grande partie destinée au chauffage (pour 70 %). L'électricité spécifique (c'est-à-dire hors chauffage, eau chaude et cuisson) est le second poste de consommation d'énergie dans l'habitat, et celui dont la croissance est la plus forte. La consommation d'électricité pour les usages particuliers a été multipliée par deux en 25 ans (entre 1985 et 2008), en raison de la progression de l'équipement électrodomestique (électroménager, téléviseurs, bureautique, multimédia, climatisation...) qui a plus que compensé l'amélioration de leur performance énergétique.

En Picardie, des logements plutôt exigeants en énergie

En 2012, la consommation d'énergie dans le résidentiel rapportée au nombre d'habitants se situe en Picardie dans la moyenne nationale (0,65 Ktep/habitant). Elle est la plus élevée en Auvergne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté ou Lorraine, régions au climat plus froid. La qualité des logements influence également leur consommation énergétique. En Picardie, les logements sont plutôt exigeants en énergie. Souvent plus ancien, plus grand et plus difficile à

chauffer, le logement individuel est nettement plus présent dans la région (figure 10). Ainsi, en 2012, la Picardie compte 26,6 % d'appartements contre 36,3 % en France de Province, 33,7 % de logements construits avant 1946 en Picardie contre 26,5 % en moyenne nationale hors Île-de-France. En outre, les logements anciens, en particulier les maisons, utilisent plus souvent le chauffage au fioul, plus énergivore : près d'une résidence principale sur cinq est chauffée au fioul en Picardie (18,3 %) contre 14,2 % en France de Province, ce type de chauffage étant également plus répandu en milieu rural. Ces logements rendent les ménages plus vulnérables à l'augmentation du prix du pétrole, les placent parmi les plus émetteurs de GES, génèrent une plus grande précarité énergétique et produisent aussi davantage de déchets.

Une solution, la rénovation thermique des logements

La France souhaite réduire les consommations énergétiques du parc de bâtiments existants de 38 % en 2020 par rapport à 2008 et diviser par quatre ses émissions de CO₂ tous secteurs confondus en 2050 par rapport à 1990 ("Facteur 4"). Pour atteindre ces objectifs, elle a mis en place des mesures visant le parc résidentiel qui représente le principal gisement de

9 Tendances générales à la baisse de la consommation d'énergie

Évolution de la consommation d'énergie par secteur entre 2002 et 2012 dans les régions françaises

	Industrie en %	Agriculture en %	Transports en %	Tertiaire (hors transports) en %	Résidentiel en %
Alsace	-17,5	-4,6	-3,3	-0,9	-16,4
Aquitaine	-42,6	-37,8	-28,9	18,7	-32,0
Auvergne	-28,3	-23,1	-14,3	29,0	-14,5
Basse-Normandie	-23,8	-6,6	-10,1	15,7	-21,0
Bourgogne	-32,6	-5,3	-17,2	7,4	-26,3
Bretagne	-21,9	-27,1	-9,6	-0,1	-20,5
Centre-Val de Loire	-30,6	-23,0	-17,9	12,7	-15,3
Champagne-Ardenne	-22,4	1,4	-8,8	7,7	-13,3
Franche-Comté	-25,0	-1,5	1,5	44,7	-7,6
Haute-Normandie	-38,1	-7,3	-7,1	-8,7	-20,8
Île-de-France	-26,3	12,8	-9,7	-0,3	-21,2
Languedoc-Roussillon	-55,1	-50,0	-10,2	53,8	-17,8
Limousin	-36,4	-25,6	-9,1	40,7	-16,9
Lorraine	-46,2	11,8	-19,2	29,3	-3,2
Midi-Pyrénées	-45,5	-28,6	-12,6	31,2	-28,6
Nord-Pas-de-Calais	-31,3	-17,2	-17,0	24,4	-0,8
Pays de la Loire	-35,5	-28,5	-7,4	14,1	-20,1
Picardie	-40,4	-13,9	-9,9	30,1	-14,0
Poitou-Charentes	-23,3	-22,1	-5,8	6,7	-23,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-44,5	-42,3	-17,2	35,9	-19,9
Rhône-Alpes	-28,7	-30,3	-11,0	26,1	-14,6
Ensemble des régions	-34,6	-22,4	-12,4	15,2	-18,3

Sources : calculs SOeS, d'après les sources par énergie

réduction des consommations et des émissions des bâtiments : renforcement de la réglementation thermique dans la construction neuve et aides aux travaux réalisés dans les logements existants, avec notamment la mise en place de déductions fiscales (Crédit d'Impôt Développement Durable, Éco-Prêt à Taux Zéro ou Contribution Climat-Énergie).

Une autre solution : augmenter 'la production d'énergie renouvelable

Face aux enjeux de l'épuisement des ressources énergétiques fossiles et du changement climatique, la directive EnR (Énergies Renouvelables), rédigée par l'Europe en 2009 fixe à la France l'objectif de fournir 23 % de sa consommation finale brute d'énergie en 2020 avec une énergie produite à partir de sources renouvelables. Proche de 7 % en 2008, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie atteint 14,2 % en France en 2013, suite au développement de nouvelles sources d'énergie renouvelable. Cette augmentation provient essentiellement du parc éolien et du solaire photovoltaïque. Si les disparités régionales de capacité sont très marquées, toutes les régions sont désormais en mesure de produire de l'électricité renouvelable. En dix ans, entre 2002 et 2012, grâce aux incitations des pouvoirs publics, la production électrique d'origine renouvelable s'est accrue dans toutes les régions, surtout dans celles où la production électrique était modeste. C'est le cas de la Picardie dont la production totale nette d'électricité augmente de 876 GWh à 2 902 GWh, essentiellement

10 Le logement individuel est nettement plus présent en Picardie

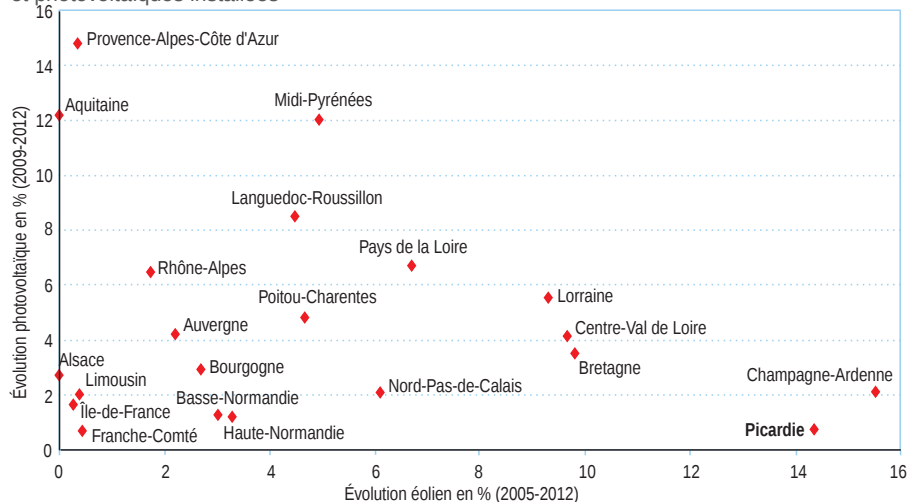
Les résidences principales en Picardie et en France métropolitaine en 2012

Part :	Picardie en %	France de Province en %	France métropolitaine en %
de logements individuels	72,8	63,0	56,5
d'appartements	26,6	36,3	42,6
de logements construits avant 1946	33,7	26,5	26,8
de logements chauffés au fioul	18,3	14,2	13,0
de logements chauffés au gaz en bouteille	2,6	2,2	1,9
de propriétaires	61,9	60,1	57,8

Source : Insee Recensement de la population 2012, exploitation principale

11 La Picardie contribue à plus de 14 % de la croissance nationale de puissance éolienne

Contribution des régions à l'évolution nationale des puissances éoliennes et photovoltaïques installées



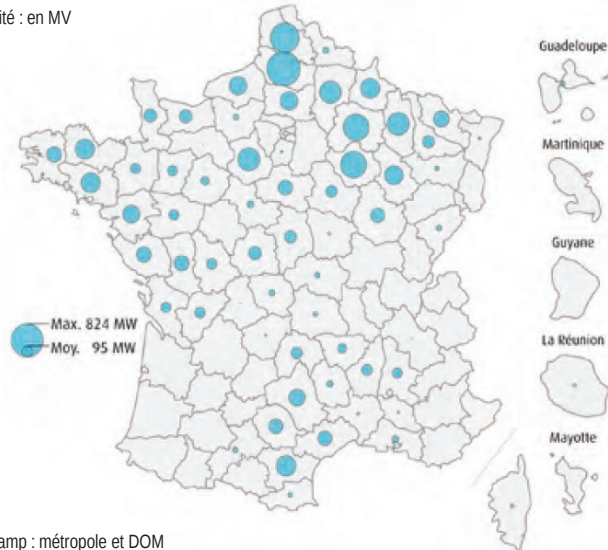
Note : la contribution de chaque région est calculée en rapportant l'évolution de la puissance éolienne (respectivement solaire photovoltaïque) installée de la région en MW à l'évolution de la puissance éolienne (respectivement solaire photovoltaïque) installée de la France en MW. Ainsi, la Bretagne contribue à près de 10 % de la croissance nationale de la puissance éolienne (qui est de 6 800 MW entre 2005 et 2012) et un peu plus de 3 % de la hausse nationale de la puissance installée solaire photovoltaïque (qui est de 3 600 MW entre 2009 et 2012).

Source : SOeS, enquête annuelle sur la production d'électricité

12 La Somme, 1^{er} département français pour l'éolien

Puissance éolienne totale raccordée par département au 31 mars 2015

unité : en MV



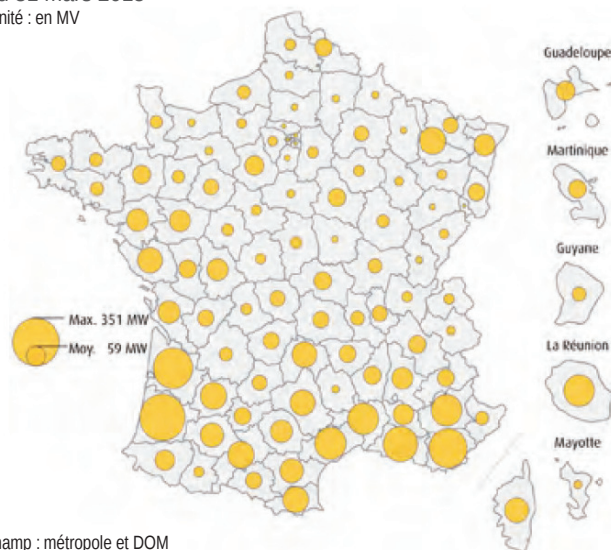
Champ : métropole et DOM

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

13 Le photovoltaïque à la traîne en Picardie

Puissance photovoltaïque totale raccordée par département au 31 mars 2015

unité : en MV



Champ : métropole et DOM

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

par l'augmentation de la production d'électricité éolienne.

Le parc éolien picard, 2^e après celui de Champagne-Ardenne

Le développement de l'éolien ou du solaire photovoltaïque dépend de conditions météorologiques (vent, ensoleillement), ou de décisions d'implantation, et n'est pas nécessairement lié à l'importance de la région mesurée par son poids dans la population française ou dans le produit intérieur brut national. Ainsi, la Picardie et la Champagne-Ardenne contribuent à environ 15 % chacune de la croissance de l'éolien alors qu'elles ne représentent respectivement que 3,1 % et 2,1 % de la population française (figure 11). Inexistante avant le milieu des années 1990, la production d'énergie éolienne décolle véritablement en France au début des années 2000. Elle représente désormais en 2013 un peu plus de 3 % de

la consommation électrique nationale. La Picardie fait partie des cinq régions qui totalisent aujourd'hui 57 % des puissances éoliennes installées avec la Champagne-Ardenne, la Bretagne, la Lorraine et Centre-Val de Loire (figure 12). Depuis 2005, les puissances éoliennes installées en France ont été multipliées par onze, et sont passées de 691 MW à 7 517 MW. Celles installées en Champagne-Ardenne et en Picardie, les deux plus gros parcs français en 2012, sont passées de 50 MW à respectivement 1 119 MW et 1 033 MW en dix ans.

La Picardie, une des régions les moins équipées pour le photovoltaïque

La croissance de la production d'électricité solaire photovoltaïque a été exponentielle à partir de 2009. Entre 2009 et 2012, les puissances installées en France ont ainsi été multipliées par seize à l'échelle nationale, passant de 253 MW à 3 939 MW.

Malgré cette forte progression, sa part dans la consommation électrique nationale reste encore marginale, environ 1 %. Bien que la répartition géographique soit plus équilibrée que pour l'éolien, les six régions qui comptent parmi les plus ensoleillées concentrent 60 % des puissances installées : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. La Picardie est en revanche une des moins équipée avec 29,5 MW. Elle ne contribue qu'à un peu moins de 1 % de la hausse nationale de la puissance installée solaire photovoltaïque (figure 13). Pourtant, le photovoltaïque peut aussi être développé dans des régions moins ensoleillées, à l'exemple de la Lorraine, équipée pour 204,3 MW. La croissance du solaire photovoltaïque est soutenue par les incitations économiques et financières mises en place par l'État, notamment le mécanisme d'obligation d'achat de l'électricité produite.

L'eau

Les prélèvements en eau potable diminuent

Essentielle tant pour les activités humaines que pour la faune et la flore, l'eau est une ressource fortement sollicitée. En 2012, les prélèvements en eau douce pour satisfaire les besoins liés à la production d'eau potable, à l'industrie, à l'irrigation et à la production d'électricité s'élèvent en France métropolitaine à 30 milliards de m³. En Picardie, ils sont de 223 millions, soit 0,7 % des prélèvements de la métropole.

Les volumes prélevés ne sont pas répartis également selon les usages : en France, la production d'électricité en génère près des deux tiers (63 %), loin devant l'eau potable (18 %), l'industrie (9 %) et l'irrigation

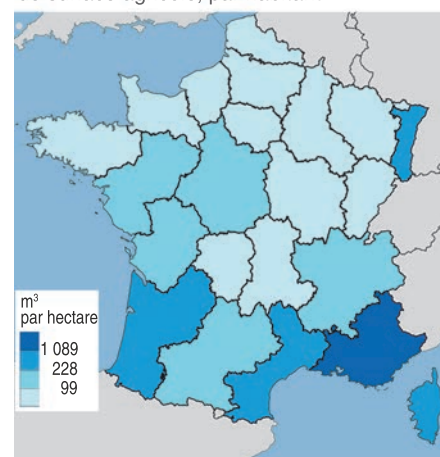
(10 %). Ceux destinés à l'énergie sont consacrés au refroidissement des centrales électriques, thermiques et nucléaires. L'essentiel de l'eau prélevée est alors restituée au milieu. Le rejet des eaux de refroidissement a cependant un impact sur les environnements aquatiques et leur biodiversité (température de l'eau, résidus radioactifs ou chimiques).

En Picardie, aucune utilisation n'est faite pour la production d'électricité. Les volumes se répartissent en 62 % pour l'eau potable, 27 % pour l'industrie et 11 % pour l'irrigation (figure 14). Ces prélèvements se font principalement dans les eaux souterraines (87 %).

En 2010, les prélèvements en eau potable s'élèvent à 78 m³ par habitant dans la région, volume du même ordre que dans

15 Le prélèvement en eau par hectare est dix fois plus élevé dans certaines régions du sud qu'en Picardie

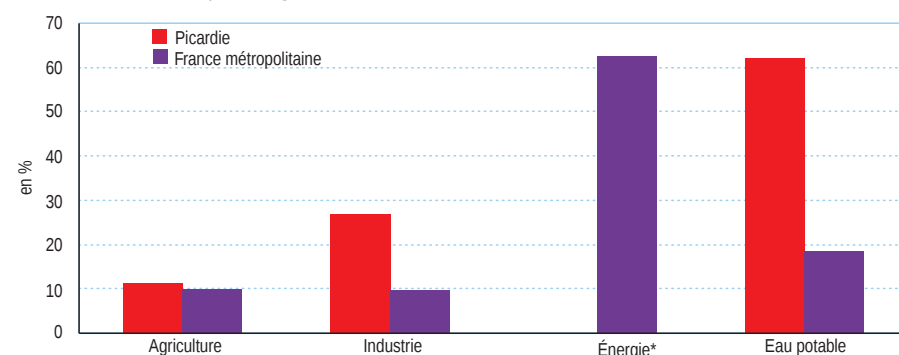
Prélèvements en eau en 2010, par hectare de surface agricole, par habitant



Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, service de l'observation des statistiques d'après Agence de l'eau, ministère de l'Agriculture/SSP

14 En Picardie, deux tiers des prélèvements d'eau destinés à l'eau potable

Prélèvement en eau par usage en 2012



Source : données Agences de l'eau, estimation SOeS

les régions du nord au climat comparable. Ils dépassent 100 m³ par habitant dans certaines régions plus au sud (figure 15). Il faut noter que le lieu d'usage peut être différent du lieu de prélèvement comme à Paris, ville pour laquelle l'eau provient de Bourgogne. Au niveau national, on observe que les prélèvements d'eau destinés à l'eau potable, après avoir augmenté jusqu'aux années 1990, se stabilisent ensuite, puis diminuent. L'acquisition d'équipements sanitaires

plus économes en eau, le changement de pratiques des particuliers (habitudes prises suite à la sécheresse de 2003, préoccupations environnementales, prix de l'eau, etc.) peuvent expliquer cette évolution.

Le prélèvement en eau par hectare de surface agricole est de 30 m³ en 2010 en

Picardie, tandis qu'il est dix fois plus élevé dans certaines régions du sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc Roussillon ou Aquitaine). Ceci est dû à la quantité de précipitations et à la surface de cultures nécessitant d'être irriguées. En Picardie, la part de surface agricole utilisée en cultures irriguées était en 2007 de 2,1 %

contre 4,4 % en moyenne nationale. À l'origine limitées au sud de la France, les surfaces irriguées ont fortement augmenté entre 1970 et 2000, se développant sur tout le territoire national. Depuis 2000, elles baissent en raison du contexte économique et réglementaire sur l'usage de l'eau.

Les granulats

Les granulats, une ressource qui peut s'épuiser

Les matériaux de carrière sont une ressource non renouvelable. Leur extraction présente des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ce sont des petits morceaux de roches, destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment.

En 2012, 360 millions de tonnes de granulats ont été extraites du territoire français, soit un peu plus de la moitié des matières extraites sur le territoire. Ils représentent environ 90 % des matériaux extraits pour la construction (le reste étant constitué de pierres). En Picardie, 6,4 millions de tonnes de granulats ont été produites en 2012. Les territoires picards sont quasiment dépourvus de gisements de roches massives, mais disposent d'autres ressources en matériaux, en volumes importants parfois : craies, calcaires tendres, sables, granulats alluvionnaires ou littoraux, mais aussi argiles, sables et galets siliceux. Si le marché des granulats est en partie local, il nécessite également des transports

de matériaux entre départements voisins ou à destination de lieux où la ressource est inexistante ou plus difficilement exploitable. Ainsi, la diminution de l'extraction de matériaux alluvionnaires s'est très largement faite au profit d'un approvisionnement en roches calcaires provenant du Nord-Pas-de-Calais.

Utiliser des granulats produits localement

Dans chaque département, un schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Les trois schémas des carrières des départements picards donnent plusieurs orien-

tations. Pour palier les tensions d'approvisionnement en matériaux alluvionnaires en eau, souvent situés dans ou à proximité de secteurs à forts enjeux environnementaux, ils incitent à les remplacer, autant que possible, par des matériaux alternatifs ou de substitution, produits localement. Cet approvisionnement dans des gisements locaux de calcaires tendres, matériaux de terrasse et de recyclage permet de limiter les transports de matériaux. Pour réduire les nuisances associées pour les matériaux de substitution acheminés depuis des territoires plus lointains, les schémas préconisent aussi de privilégier l'utilisation des voies d'eau et ferrées, même si le transport de matériaux par voie routière reste incontournable. C'est un enjeu fort pour la Somme où les zones de consommation, essentiellement le secteur d'Amiens, plus important pôle de consommation de granulats de la région, et d'extraction (Pas-de-Calais et cordon littoral de la Somme principalement) sont relativement éloignées.

La production de déchets

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

En 2012, 12 tonnes de matières premières ont été consommées par habitant en France. L'exploitation mal maîtrisée des ressources et leur utilisation accrue génèrent des déchets. En 2012, 345 millions de tonnes de déchets ont été produits en France. 72 % d'entre eux sont issus du secteur de la construction, 9 % des ménages, 8 % de l'industrie, 6 % du tertiaire, 5 % du secteur du traitement des déchets, assainissement et dépollution et 0,4 % de l'agriculture et de la pêche.

Réduire les déchets représente une importante source d'économie de matières pre-

mières et un enjeu en termes d'environnement (circulations de camions notamment) et de santé. Le traitement des déchets (collecte, acheminement, recyclage et élimination des déchets) représente un coût financier élevé.

On détermine trois catégories de déchets : les déchets minéraux non dangereux qui représentent 70 % du volume de déchets produits en France, les déchets non minéraux non dangereux, 27 %, et les déchets dangereux, 3 %.

Issus le plus souvent des démolitions dans le secteur des bâtiments et travaux publics, les déchets minéraux non dangereux sont recyclés aux deux tiers (remblayage inclus). En 2011, 6,6 % des granulats pro-

duits en France sont des matériaux recyclés par concassage. Cette masse est à peu près constante depuis quelques années. En Picardie, l'objectif du schéma des carrières serait de doubler en dix ans le chiffre actuel de 5 %, ce qui permettrait d'économiser la ressource et d'éviter le transport de matériaux sur longues distances.

Plus de la moitié des déchets non minéraux non dangereux produite par les ménages et par le secteur tertiaire

En France, 90 millions de tonnes de déchets non minéraux non dangereux sont produites, dont un tiers composé de déchets banals (métaux, papiers-cartons,

16 En France, 30 millions de tonnes de déchets sont produits par les ménages

Production de déchets en France en 2012

	Totale	par l'agriculture et la pêche	par l'industrie	par le secteur de la construction	par le secteur du traitement des déchets, assainissement et dépollution	par le tertiaire	par les ménages
	en millions de tonnes	en millions de tonnes	en millions de tonnes	en millions de tonnes	en millions de tonnes	en millions de tonnes	en millions de tonnes
Déchets minéraux	240,3	0,0	4,0	231,2	1,1	1,2	2,8
Déchets non minéraux non dangereux	93,1	0,9	19,2	13,1	13,5	19,4	27,0
Déchets dangereux	11,3	0,3	2,8	2,4	4,0	1,6	0,2
Total	344,7	1,4	26,0	246,7	18,6	22,1	30,0
Déchets minéraux (%)	100,0	0,0	1,7	96,2	0,5	0,5	1,2
Déchets non minéraux non dangereux (%)	100,0	1,0	20,6	14,1	14,5	20,8	29,0
Déchets dangereux (%)	100,0	2,7	24,8	21,2	35,4	14,2	1,8
Total (%)	100,0	0,4	7,5	71,6	5,4	6,4	8,7

Note : hors déblais et gravats - Disponible tous les deux ans

Définitions : Les déchets municipaux comprennent les déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants, collectés en même temps. Les déchets des ménages sont estimés à partir des déchets municipaux.

Les ordures en mélange ou "ordures ménagères résiduelles" correspondent au contenu de la poubelle ordinaire.

La collecte sélective comprend les emballages, les journaux-magazines, les encombrants et les déchets verts hors déchetterie.

(p) : données provisoires

Source : SOeS, d'après Ademe (Dom inclus)

bois, verre, plastiques), à fort potentiel de valorisation. La moitié d'entre eux est générée par les ménages et le secteur tertiaire (figure 16).

En Picardie, 1,2 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) (629 kg par habitant) ont été collectés en 2011, quantité en progression de 12 % par rapport à 2005, contre 6 % en France métropolitaine. En Picardie comme en France, un tiers des DMA collectés le sont en déchetterie. Cette part a triplé en vingt ans.

Parmi ces déchets ménagers et assimilés, 700 milliers de tonnes d'ordures ménagères et assimilées (363 kg par habitant) ont été collectées en 2011 en Picardie, quantité stable dans la région entre 2005 et

2011, alors qu'elle a diminué de 5 % sur l'ensemble de la France métropolitaine. Les ordures ménagères résiduelles (poubelle ordinaire) constituent en Picardie moins de la moitié des déchets ménagers collectés (45 %), ils ont diminué de 14 % par rapport à 2005.

Toute la population picarde couverte par la collecte du verre et des emballages

Les collectes du verre, des emballages et des déchets verts se sont fortement améliorées en Picardie entre 2005 et 2011. En 2005, un quart seulement de la population picarde était desservie par une collecte sélective du verre, alors que toute la population l'est en 2011 (figure 17). De

même, toute la population est desservie par la collecte d'emballages, journaux et magazines en 2011 contre 90 % en 2005. Le volume de verre et de matériaux secs récupérés a ainsi plus que doublé entre 2005 et 2011 en Picardie tandis qu'il a peu augmenté en France métropolitaine. La population desservie par une collecte de déchets verts et bio-déchets a également augmenté dans la région de 58 % en 2005 à 69 % en 2011 (elle a presque doublé en France métropolitaine), et pour celle des déchets dangereux de 0 % à 22 % en Picardie et de 6 % à 24 % en France métropolitaine.

En revanche, en Picardie comme en France, la population desservie par une collecte d'objets encombrants a reculé (en Picar-

17 Près de 700 000 tonnes d'ordures ménagères collectées en Picardie en 2011 en Picardie

La production de déchets ménagers en 2005 et 2011

		France métropolitaine	Picardie
		tonnes	tonnes
2011	Quantités collectées d'ordures ménagères	22 980 534	697 088
	Quantité de déchets collectée en mélange et en porte à porte	18 047 918	542 774
dont :	Quantité de verre collectée en porte à porte et par apport volontaire aux bornes de collecte	1 871 497	64 960
	Quantité de matériaux secs collectée sélectivement : emballages, journaux et magazines	3 061 119	89 354
	Quantité de déchets verts et bio-déchets collectée en porte à porte	1 058 276	76 511
	Quantité d'objets encombrants collectée en porte à porte	583 246	13 508
	Quantité de déchets dangereux collectée en porte à porte	6 448	249
	Quantité collectée en déchetterie	12 609 229	419 666
	Total : Quantités collectées de déchets ménagers et assimilés	37 237 733	1 207 022
2005	Quantités collectées d'ordures ménagères	24 218 599	698 582
	Quantité de déchets collectée en mélange et en porte à porte	19 983 253	628 623
dont :	Quantité de verre collectée en porte à porte et par apport volontaire aux bornes de collecte	1 709 419	14 295
	Quantité de matériaux secs collectée sélectivement : emballages, journaux et magazines	2 525 927	55 664
	Quantité de déchets verts et bio-déchets collectée en porte à porte	927 722	55 865
	Quantité d'objets encombrants collectée en porte à porte	789 055	29 801
	Quantité de déchets dangereux collectée en porte à porte	492	0
	Quantité collectée en déchetterie	9 321 970	288 791
	Total : Quantités collectées de déchets ménagers et assimilés	35 257 838	1 073 039

OMR = ordures ménagères résiduelles : ordures ménagères collectées en mélange des ménages et des commerces et petites entreprises, la collecte sélective des emballages.

Les encombrants, déchets verts et apports en déchetteries sont exclus.

Source : Ademe, Enquête Collecte des déchets

die, de 78 % à 53 %). Les collectes en porte à porte ont pu être remplacées par le dépôt direct en déchetterie, dont le nombre a triplé en vingt ans. En outre, les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient aussi sur les filières dites de Responsabilité élargie des producteurs (Rep), qui engagent les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs de produits de leurs propres marques à prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. En Picardie, le taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés a progressé entre 2005 et 2011, passant de 26 % à 44 %.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires) est très variable. En moyenne nationale, deux tiers sont incinérés avec récupération d'énergie et un tiers enfoui en décharge. En Picardie, ces déchets sont traités différemment suivant le département. Dans l'Oise, une moitié est incinérée avec récupération d'énergie, l'autre moitié enfouie en décharge. Dans l'Aisne, tout est conduit aux centres d'enfouissement. Dans la Somme, un tiers est valorisé organiquement (compost, méthanisation...) et le reste enfoui.

En Picardie comme en moyenne nationale, le verre et les emballages sont presque entièrement recyclés pour réemploi et la quasi-totalité des déchets verts partent en valorisation organique (compost, méthanisation) (*figure 18*). Les objets encombrants sont en revanche beaucoup moins bien valorisés en Picardie qu'en moyenne nationale : en Picardie, seuls 8 % sont recyclés, contre les deux tiers en France Métropolitaine.

La dernière catégorie de déchets concerne les déchets dangereux. En 2012, 80 % des 300 milliers de tonnes de déchets dangereux produits en Picardie par les entreprises sont de nature chimique ou industrielle : 150 milliers de tonnes sont constituées de dépôts et résidus chimiques, boues d'effluents industriels et 80 milliers de solvants usés, déchets acides, alcalins ou salins, huiles usées. Alliant les technologies traditionnelles (verre, textile, chimie...) et modernes (alimentaire, biotechnologies...), l'industrie picarde produit différentes sortes de déchets : déchets industriels banals, déchets industriels dangereux, boues. Toutes provenances confondues, les déchets dangereux sont recyclés à 90 % en Picardie, à 80 % en France.

Les secteurs qui apportent des solutions à la raréfaction des ressources sont aussi des pourvoyeurs potentiels d'emplois verts : la moitié de l'emploi environnemental en France est centralisé dans les activités de gestion des eaux usées, des déchets et les énergies renouvelables (EnR), avec respectivement 69 800, 84 900 et 68 700 ETP dans chaque secteur en 2012. Sur la période 2004-2012, l'emploi a progressé de 11,6 % en moyenne par an dans les domaines des EnR, de 12 % dans celui de la réhabilitation des sols et des eaux et de 8 % dans la recherche et développement. ■

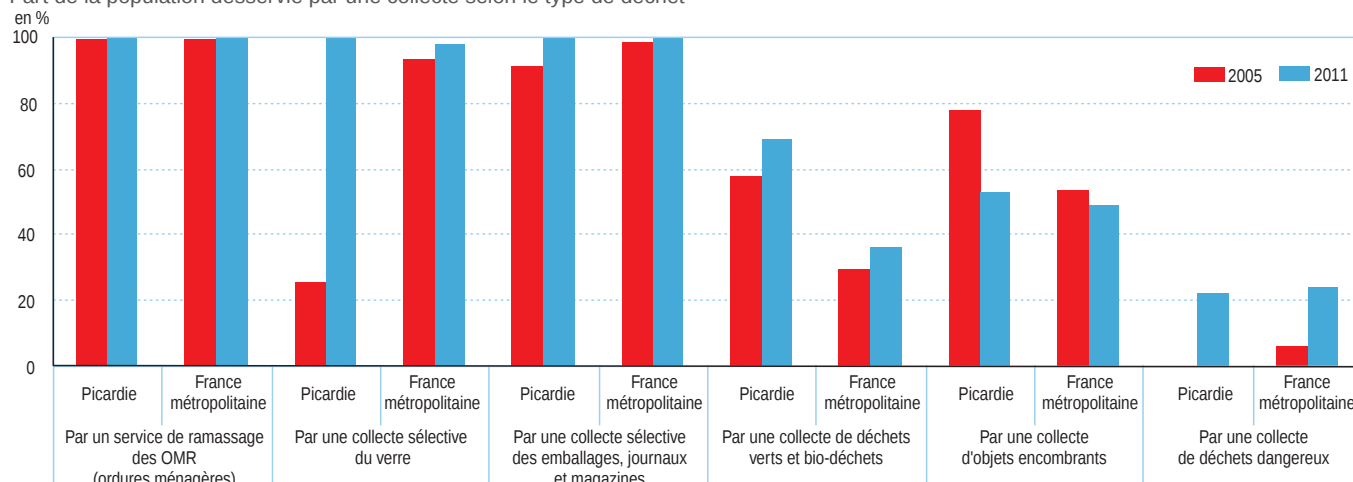
Définitions

Six catégories de collecte sont prises en compte dans les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** : les ordures ménagères résiduelles en mélange collectées en porte à porte (poubelle grise), le tri sélectif du verre, collecté en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collectes, le tri sélectif des matériaux secs, collecté en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collectes, la collecte des bio déchets et des déchets verts, la collecte des encombrants et les déchets déposés en déchetteries.

Les **ordures ménagères et assimilées** comportent la poubelle ordinaire (poubelle grise), le tri sélectif du verre et des matériaux secs (en porte à porte ou aux bornes de collectes), collectées dans le cadre du service public des déchets.

18 Les collectes du verre, des emballages et des déchets verts se sont fortement améliorées en Picardie

Part de la population desservie par une collecte selon le type de déchet



Source : Ademe, enquête Collecte des déchets